

## **ARRÊTÉ N° 2025\_088**

### **MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°2023-108 DU 27 MARS 2023 FIXANT LA COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1 et L.251-5 à L.251-8 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental n°1 du 19 mai 2022 relative au fonctionnement des instances représentatives du personnel et fixant le nombre de représentants du personnel et de la collectivité au comité social territorial du département ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2023-108 du 27 mars 2023 fixant la composition du comité social territorial modifié par les arrêtés n°2023-194 du 30 mai 2023, n°2023-360 du 19 septembre 2023, n°2023-373 du 22 septembre 2023, n°2023-400 du 16 octobre 2023, n°2024-143 du 21 mars 2024, n°2024-241 du 7 août 2024, n°2024-397 du 31 octobre 2024 et n°2025-046 du 24 janvier 2025 ;

Vu le procès verbal de l'élection des représentants du personnel au comité social territorial du 9 décembre 2022 ;

Vu les démissions de Mmes Brahma, Corbani et Bailly, représentantes du personnel au comité social territorial ;

Vu l'élection le 1er juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** - La composition du comité social territorial compétent pour les agents départementaux relevant de la fonction publique départementale est modifiée comme suit :

Représentants du personnel

Membres titulaires :

Mme Abla Adouane, représentante du personnel, inscrite sur la liste FSU devient membre titulaire au comité social territorial, en remplacement de Mme Christine Bailly.

Mme Christine Labbé, représentante du personnel, inscrite sur la liste CGT devient membre titulaire au comité social territorial, en remplacement de Mme Corinne Corbani.

Membres suppléants :

Mme Cynthia Tavernier, représentante du personnel, inscrite sur la liste FSU devient membre suppléant au comité social territorial, en remplacement de Mme Abla Adouane.

M. André Baraglioli, représentant du personnel, inscrit sur la liste CGT devient membre suppléant au comité social territorial, en remplacement de Mme Christine Labbé.

M. Boualem Hamadache, représentant du personnel, inscrit sur la liste SUD devient membre suppléant au comité social territorial, en remplacement de Mme Keltoum Brahna.

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 3.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le